

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté Les Moulins tenue en la salle de réunion de la MRC Les Moulins située au 710, boulevard des Seigneurs à Terrebonne le 9 février 2016 à 19 h 00, sous la présidence de monsieur Jean-Marc Robitaille, préfet.

Sont présents : messieurs Guillaume Tremblay, Roger Côté, Bertrand Lefebvre, Stéphane Berthe, Frédéric Asselin, Paul Asselin et Réal Leclerc et madame Marie-Josée Beaupré.

Sont également présents monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier, mesdames Anouk Racette, directrice du transport collectif, Chantal Laliberté, responsable de l'aménagement, et Martine Baribeau, directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et greffière de la MRC Les Moulins.

10 257-02-16 Ouverture de la séance

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement:

QUE la séance soit et est ouverte.

ADOPTÉ

10 258-02-16 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par monsieur Paul Asselin et résolu unanimement:

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que proposé.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 19 janvier 2016
4. Dépôt du procès-verbal de la séance du comité administratif du 3 février 2016
5. Liste des comptes à payer
6. Liste des chèques émis au mois de janvier 2016
7. Dépôt de la liste de la correspondance – Suivi
8. Rapport du comité d'aménagement
9. Rapport de comité de transport
10. Demandes de dérogation
11. Résolution afin de modifier l'horaire des circuits internes numéros 1 et 27
12. Colloque 2016 de l'Association québécoise du transport intermunicipal et municipal (AQTIM) du 8 au 10 juin 2016

13. Avis de motion pour l'adoption d'un règlement amendant le règlement numéro 133 relatif à une politique de remboursement ou d'échange des titres de transport afin d'inclure les cartes à puces occasionnelles (CPO) et « OPUS » en ligne à ladite politique
14. Renouvellement de la cotisation annuelle de monsieur Daniel Pilon à l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ) pour l'année 2016
15. Marchés publics moulinois 2016 - Activités de communication
16. Bail pour les bureaux de la MRC Les Moulins - Autorisation de signature et autorisation de paiement du loyer pour l'année 2016 à Holding Rubino Inc.
17. Colloque du printemps de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ) du 27 au 29 avril 2016 à Québec
18. Nomination de représentants de la MRC Les Moulins au conseil d'administration du groupe Accueil Multiethnique et Intégration des Nouveaux Arrivants à Terrebonne et les Environs (Aminate)
19. Gala de la Robe Rouge le 12 mai 2016 à Terrebonne
20. Autorisation de paiement - Engagement de la MRC dans le cadre du Centre Expo Les Moulins
21. Adhésion au Programme de mise en valeur intégrée (PMVI) d'Hydro-Québec pour la ligne Pierre-Le Gardeur – St-Sulpice et acceptation du partage de la somme allouée dans le cadre dudit Programme
22. Colloque 2016 sur la sécurité civile
23. Adoption d'une résolution adoptant le règlement #97-33R-5 modifiant le règlement #97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de permettre spécifiquement les usages commerciaux dans l'îlot déstructuré H1 (rue Nancy, Terrebonne) de la zone agricole
24. Autorisation de signature – Contrat de service avec la MRC de Montcalm - Ingénieure en gestion des cours d'eau
25. Autres sujets
26. Période de questions
27. Clôture de la séance

ADOPTÉ

10 259-02-16 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 19 janvier 2016

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Stéphane Berthe et résolu unanimement:

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 19 janvier 2016 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

ADOPTÉ

10 260-02-16 Dépôt du procès-verbal du comité administratif du 3 février 2016

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Guillaume Tremblay et résolu unanimement:

QUE le procès-verbal de la séance du comité administratif du 3 février 2016 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

ADOPTÉ

10 261-02-16 Liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE la liste des comptes à payer au montant de 2 140 445,09\$ pour le mois de février 2016, incluant la liste des dépenses ou contrats autorisés par le directeur général et secrétaire-trésorier en vertu du règlement de la MRC lui déléguant un pouvoir de dépenser conformément à l'article 961.1 du *Code municipal du Québec*, soit et est acceptée (annexe « *Comptes à payer – Février 2016* »).

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2016-19 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 35 712,55\$ (divers postes budgétaires) soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

10 262-02-16 Liste des chèques émis au mois de janvier 2016

Il est proposé par monsieur Frédéric Asselin, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement:

QUE la liste des chèques émis au cours du mois de janvier 2016, pour un montant de 2 835 325,07\$ incluant la liste des dépenses ou contrats autorisés par le directeur général et secrétaire-trésorier en vertu du règlement de la MRC lui déléguant un pouvoir de dépenser conformément à l'article 961.1 du *Code municipal du Québec*, soit et est approuvée (annexe « *Liste des chèques et retraits – Janvier 2016* »).

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2016-20 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 6 458,59\$ (divers postes budgétaires) pour le mois de janvier 2016, soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

10 263-02-16 Dépôt de la liste de la correspondance - Suivi

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE la liste de la correspondance soit et est versée aux archives de la MRC Les Moulins (annexe « *Liste de la correspondance - Février 2016* »).

ADOPTÉ

10 264-02-16 Rapport du comité d'aménagement

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE la liste des sujets discutés lors de la rencontre du comité d'aménagement du 9 février 2016 soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉ

10 265-02-16 Rapport du comité de transport

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Stéphane Berthe et résolu unanimement:

QUE la liste des sujets discutés lors de la rencontre du comité de transport du 9 février 2016 soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉ

10 266-02-16 Demandes de dérogation

CONSIDÉRANT la demande ponctuelle d'interconnexion régionale présentée par l'Association Sclérose en plaques de Lanaudière pour le tournoi de quilles annuel qui se tiendra à Lavaltrie le 5 mars 2016, de 14h00 à 21h00 ;

CONSIDÉRANT la demande de dérogation déposée par l'Association des Personnes handicapées physiques Rive-Nord (APHPRN) de participer aux rencontres du conseil d'administration de ladite association qui se tiennent habituellement une fois par mois, de février à juin 2016 au Centre à Nous de Repentigny ;

CONSIDÉRANT la demande de dérogation déposée par monsieur Serge de Rossens afin de lui permettre de bénéficier du transport adapté pour se rendre à Montréal quatre (4) fois par année, le mardi ou le jeudi ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport ;

Il est proposé par monsieur Paul Asselin, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil acceptent la demande ponctuelle d'interconnexion régionale présentée par l'Association Sclérose en plaques de Lanaudière pour le tournoi de quilles annuel qui se tiendra à Lavaltrie le 5 mars 2016, de 14h00 à 21h00.

QUE les membres du conseil acceptent la demande de dérogation déposée par l'Association des Personnes handicapées physiques Rive-Nord (APHPRN) de participer aux rencontres du conseil d'administration de ladite association qui se tiennent habituellement une fois par mois, de février à juin 2016 au Centre à Nous de Repentigny.

QUE les membres du conseil acceptent la demande de dérogation déposée par monsieur Serge de Rossens afin de lui permettre de bénéficier du transport adapté pour se rendre à Montréal quatre (4) fois par année, le mardi ou le jeudi.

ADOPTÉ

10 267-02-16 Résolution afin de modifier l'horaire des circuits internes numéros 1 et 27

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 48.24 de la *Loi sur les transports*, la MRC peut modifier l'horaire d'un circuit par résolution ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport ;

Il est proposé par monsieur Frédéric Asselin, appuyé par monsieur Guillaume Tremblay et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE l'horaire des circuits internes numéros 1 et 27 soit modifié conformément à l'annexe jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

10 268-02-16 Colloque 2016 de l'Association québécoise du transport intermunicipal et municipal (AQTIM) du 8 au 10 juin 2016

CONSIDÉRANT la tenue du Colloque annuel de l'Association québécoise du transport intermunicipal et municipal (AQTIM) qui aura lieu du 8 au 10 juin 2016, à l'Estérel Resort : Hôtel et Spa;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par monsieur Stéphane Berthe et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC autorise messieurs Jean-Marc Robitaille, Guillaume Tremblay, Frédéric Asselin, Paul Asselin, Clermont Lévesque, Bertrand Lefebvre, Gabriel Michaud, Daniel Pilon et mesdames Anouk Racette et Anne-Carole Papierny à assister au Colloque annuel de l'Association québécoise du transport intermunicipal et municipal (AQTIM) qui aura lieu du 8 au 10 juin 2016, à l'Estérel Resort : Hôtel et Spa, au montant de 475,00\$, par personne excluant les taxes et de 75,00\$ par personne, excluant les taxes, pour le repas du 8 juin 2016. Les dépenses inhérentes leur seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2016-21 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 4 900,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2370-312 «Transport en commun -Congrès, colloque» soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

10 269-02-16 Avis de motion pour l'adoption d'un règlement amendant le règlement numéro 133 relatif à une politique de remboursement ou d'échange des titres de transport afin d'inclure les cartes à puces occasionnelles (CPO) et « OPUS » en ligne à ladite politique

Monsieur Roger Côté donne avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 133-1 afin d'amender le règlement numéro 133 relatif à une politique de remboursement ou d'échange des titres de transport afin d'inclure les cartes à puces occasionnelles (CPO) et « OPUS » en ligne à la politique de remboursement.

10 270-02-16 Renouvellement de la cotisation annuelle de monsieur Daniel Pilon à l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ) pour l'année 2016

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins a reçu le renouvellement de la cotisation annuelle de monsieur Daniel Pilon à l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ) ;

Il est proposé par monsieur Guillaume Tremblay, appuyé par monsieur Paul Asselin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à verser à l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ), la cotisation pour l'année 2016 de monsieur Daniel Pilon, au montant de 546,13\$, incluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2016-22 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 546,13\$, incluant les taxes, poste budgétaire 2610-494, « Association », soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

10 271-02-16 Marchés publics moulinois 2016 – Activités de communication

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins jugent opportun de promouvoir l'édition 2016 des Marchés publics moulinois ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de prévoir un budget global de 7 500,00\$, excluant les taxes, pour les activités de communication de l'édition 2016 des Marchés publics moulinois ;

CONSIDÉRANT le tableau intitulé « Budget plan de communication pour marchés moulinois 2016 » joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE soient et sont acceptées les prévisions de dépenses au montant de 7 500,00\$, excluant les taxes pour l'édition 2016 des Marchés publics moulinois le tout conformément au tableau intitulé « Budget plan de communication pour marchés moulinois 2016 ».

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2016-23 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 7 500,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2622-974 « SODAM » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

10 272-02-16 Bail pour les bureaux de la MRC Les Moulins – Autorisation de signature et autorisation de paiement du loyer pour l'année 2016 à Holding Rubino Inc.

CONSIDÉRANT QUE la convention de bail des bureaux de la MRC Les Moulins expire le 29 février 2016 ;

CONSIDÉRANT la proposition d'un nouveau bail faite par le bailleur Holding Rubino Inc. pour la location du second étage du 710, boulevard des Seigneurs à Terrebonne;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser la signature d'un nouveau bail pour les bureaux de la MRC les Moulins ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser le paiement du loyer dudit bail pour l'année 2016 ;

Il est proposé par monsieur Paul Asselin, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le préfet et le directeur général soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, un nouveau bail d'une durée de cinq (5) ans pour les bureaux de la MRC Les Moulins situés au second étage de l'édifice sis au 710, boulevard des Seigneurs, Terrebonne.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte d'autoriser le paiement du loyer mensuel prévu à la convention du nouveau bail susmentionné, soit 143 166,70\$ pour dix (10) mois excluant les taxes pour l'année 2016.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2016-24 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour le financement du bail au montant de 143 166,70\$ pour dix (10) mois, excluant les taxes, soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante. La dépense sera imputée au poste budgétaire 2190-511 « Loyer MRC ».

ADOPTÉ

10 273-02-16 Colloque du printemps de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ) du 27 au 29 avril 2016 à Québec

CONSIDÉRANT la tenue du Colloque du printemps de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ) du 27 au 29 avril 2016, à Québec;

Il est proposé par monsieur Guillaume Tremblay, appuyé par Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier, soit et est autorisé à assister au Colloque de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec, 27 au 29 avril 2016, à Québec. Les dépenses inhérentes seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2016-25 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 459,90\$, incluant les taxes, poste budgétaire 2130-312 « *Congrès, colloques – Gestion financière* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

10 274-02-16 Nomination de représentants de la MRC Les Moulins au conseil d'administration du groupe Accueil Multiethnique et Intégration des Nouveaux Arrivants à Terrebonne et les Environs (Aminate)

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer deux (2) représentants au conseil d'administration du groupe Accueil Multiethnique et Intégration des Nouveaux Arrivants à Terrebonne et les Environs (Aminate) ;

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Jean-Guy Sénécal, conseiller de la Ville de Terrebonne et monsieur Bertrand Lefebvre, conseiller de la Ville de Mascouche, soient et sont nommés à titre de représentants de la MRC Les Moulins au conseil d'administration du groupe Accueil Multiethnique et Intégration des Nouveaux Arrivants à Terrebonne et les Environs (Aminate).

ADOPTÉ

10 275-02-16 Gala de la Robe Rouge le 12 mai 2016 à Terrebonne

CONSIDÉRANT QUE la tenue du Gala de la Robe Rouge au profit de la Fondation de maladies du cœur et de l'AVC aura lieu le 12 mai 2016, au Théâtre du Vieux-Terrebonne ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins souhaite collaborer à la réalisation de l'événement pour un montant de 5 000,00\$;

Il est proposé par monsieur Frédéric Asselin, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins acceptent de participer à la réalisation du Gala de la Robe Rouge au profit de la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC pour un montant de 5 000,00\$.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2016-26 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 5 000,00\$, poste budgétaire 2190-341 « *Publicité-information* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

10 276-02-16 Autorisation de paiement – Engagement de la MRC dans le cadre du Centre Expo Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 9560-08-14, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté de verser une somme de 50 000,00\$ annuellement aux Complexes Sportifs Terrebonne, pour une période de cinq (5) ans, en échange d'une visibilité proportionnelle impliquant les villes de Terrebonne et Mascouche dans le cadre du Centre Expo Les Moulins, le tout conformément aux termes et modalités du protocole d'entente entre la MRC Les Moulins et les Complexes Sportifs Terrebonne ;

Il est proposé par monsieur Paul Asselin, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à verser une somme de 50 000,00\$ aux Complexes Sportifs Terrebonne, pour l'année 2016, soit 25 000,00\$, excluant les taxes, au 1^{er} mars 2016 et 25 000,00\$, excluant les taxes, au 1^{er} septembre 2016.

QUE la somme soit prélevée à partir du poste budgétaire numéro 2622-977 « *Centre Expo Terrebonne* » le certificat de disponibilité de crédit numéro 2016-10 ayant déjà été émis lors de l'adoption de la résolution numéro 10 240-01-16 relative aux engagements de la MRC Les Moulins en vigueur en 2016.

ADOPTÉ

10 277-02-16 Adhésion au Programme de mise en valeur intégrée (PMVI) d'Hydro-Québec pour la ligne Pierre-Le Gardeur – St-Sulpice et acceptation du partage de la somme allouée dans le cadre du Programme

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins est admissible au Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec en raison de la construction de la ligne à 120 kV Pierre-Le Gardeur – Saint-Sulpice sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins s'est vu allouer par Hydro-Québec, dans le cadre de ce programme, une somme de 256 098,00\$ et que les organismes admissibles de la MRC Les Moulins se sont entendus pour la partager au prorata du nombre de mètres parcourus sur le territoire de chacune des deux municipalités;

CONSIDÉRANT QUE la ligne Pierre-Le Gardeur – St-Sulpice parcourt 7 577 mètres sur le territoire de la MRC Les Moulins, dont 5 360 mètres à Mascouche (soit 71%) et 2 217 mètres à Terrebonne (soit 29 %), représentant une quote-part de 181 830,00\$ pour Mascouche et 74 268,00\$ pour Terrebonne;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins a été informée par Hydro-Québec, lors d'une rencontre officielle tenue le 18 novembre 2015, de l'objectif, des conditions générales de réalisation, des domaines d'activité admissibles et du processus d'application du *Programme de mise en valeur intégrée* ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins désire adhérer à ce programme et s'engage, en partenariat avec les villes de Mascouche et de Terrebonne, à utiliser la somme allouée dans le but de réaliser des initiatives qui répondent à l'un des domaines d'activité admissibles et à respecter les conditions générales de réalisation du programme ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins s'engage, en partenariat avec les villes de Mascouche et de Terrebonne, à soumettre à Hydro-Québec pour approbation, une fiche d'initiative dûment remplie pour chaque initiative proposée et à rendre compte à Hydro-Québec de l'utilisation de la somme qui lui est allouée ;

Il est proposé par monsieur Guillaume Tremblay, appuyé par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la MRC Les Moulins adhère au Programme de mise en valeur intégrée (PMVI) d'Hydro-Québec, autorise Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer pour et au nom de la MRC Les Moulins, une convention à cet effet avec Hydro-Québec et demande à Hydro-Québec de lui verser sa quote-part de la somme allouée, soit 256 098,00\$.

ADOPTÉ

10 278-02-16 Colloque sur la sécurité civile

CONSIDÉRANT la tenue du Colloque sur la sécurité civile 2016 du 15 au 17 février 2016 à Québec ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'aménagement ;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Stéphane Berthe et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE madame Chantal Laliberté soit et est autorisée à assister au Colloque sur la sécurité civile 2016 du 15 au 17 février 2016, à Québec. Les dépenses inhérentes seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2016-27 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 155,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2220-312 « Sécurité incendie- Congrès, colloque », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

10 279-02-16 Adoption d'une résolution adoptant le règlement #97-33R-5 modifiant le règlement #97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de permettre spécifiquement les usages commerciaux dans l'îlot déstructuré H1 (rue Nancy, Terrebonne) de la zone agricole

CONSIDÉRANT la tenue d'une séance de consultation publique, le 25 novembre 2015, sur le projet de règlement numéro 97-33R-5 modifiant le règlement #97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de permettre spécifiquement les usages commerciaux dans l'îlot déstructuré H1 (rue Nancy, Terrebonne) de la zone agricole ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité d'aménagement ;

Il est proposé par monsieur Paul Asselin, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE soit et est adopté le règlement numéro 97-33R-5 modifiant le règlement #97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de permettre spécifiquement les usages commerciaux dans l'îlot déstructuré H1 (rue Nancy, Terrebonne) de la zone agricole.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant qu'une copie du règlement leur a été remise au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance.

ADOPTÉ

10 280-02-16 Autorisation de signature – Contrat de service avec la MRC de Montcalm – Ingénieure en gestion des cours d'eau

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Montcalm souhaite confier un mandat visant la supervision d'une de leur employée, ingénieure junior responsable de la gestion des cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins accepte de réaliser le mandat en permettant à madame Amélie Parmentier de superviser l'employée susmentionnée;

CONSIDÉRANT QUE les MRC souhaitent consigner par contrat, les conditions rattachées audit mandat;

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC Les Moulins soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de service avec la MRC de Montcalm relativement à un mandat de supervision d'une employée de la MRC de Montcalm par madame Amélie Parmentier, ingénieure en gestion des cours d'eau de la MRC Les Moulins.

ADOPTÉ

Période de questions

Une période de questions est mise à la disposition du public. Monsieur Cantin, résidant de Mascouche, souhaite d'abord une bonne année aux membres du conseil et demande s'il y a quelque chose de particulier concernant le point 9 de l'Ordre du jour. Monsieur Henri, résidant de Mascouche, s'informe concernant l'abolition de la Conférence régionale des élus (CRÉ) et concernant le Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM). Monsieur Cantin reprend la parole et s'informe relativement aux investissements prévus en 2016 pour Terrebonne. Le président de l'Association étudiante du Cégep de Terrebonne, monsieur Maxime Houle, demande des précisions à propos des points 11 et 18 de l'ordre du jour et s'enquiert du taux de fréquentation du transport en commun.

10 281-02-16 Clôture de la séance

Il est proposé par monsieur Frédéric Asselin, appuyé par monsieur Guillaume Tremblay et résolu unanimement:

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉ

Jean-Marc Robitaille, préfet

Daniel Pilon, directeur général et
secrétaire-trésorier